

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 3

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



canton
de bâle



Sandoz :

2,5 milliards de ventes en 1969

(A.T.S.) Les ventes du groupe Sandoz (y compris Wander) se sont inscrites pour 2,5 milliards de francs en 1969, soit 290 millions de plus que l'année précédente. Le communiqué publié par le groupe Sandoz estime que ses ventes se sont développées de manière très satisfaisante : le taux de progression atteint 13,2 %.

Le développement du bénéfice net étant lui aussi satisfaisant, ajoute le communiqué, le dividende brut de l'année précédente sur le capital, porté à 150 millions de francs en avril 1969, sera maintenu à 62,50 francs. Pour chaque action nouvellement divisée d'une valeur nominale de 250 francs. L'assemblée générale des actionnaires n'aura lieu que le 21 mai, par suite du manque de locaux de réunion disponibles.



canton
de berne

Lancement d'un journal de jeunes à Moutier

La première livraison de « post scriptum », le journal des jeunes de Moutier a eu lieu fin janvier pour la première fois. Dans l'édi-

torial de ce premier numéro, un des responsables de la parution indique en substance que ce journal tiendra les jeunes prévoit au courant de l'activité des sociétés de jeunes. Il a ajouté que « post scriptum » est également le périodique d'information « pour ceux qui ne sont pas membres d'un groupement ». De plus les initiateurs du journal, celui-ci doit être « le trait-d'union de tous les jeunes ». Le journal est apolitique. Cependant une page est réservée à une « tribune libre », ouverte à ceux qui voudront prendre position sans engager le journal. L'équipe rédactionnelle actuelle a une moyenne d'âge de vingt ans. « Post scriptum » paraîtra une dizaine de fois par année.

Important ouvrage sur un peintre jurassien

(A.T.S.) Le livre consacré au peintre Coghuf est sorti de presse. L'ouvrage est illustré de 106 reproductions en couleurs et de 60 documents et reproductions en noir et blanc. Il comprend 252 pages, les textes français sont dus à MM. Bruno Kehrlé et Max Robert, et les textes allemands à MM. Alfred Messerli, Robert Th. Stoll et Markus Farnier.

Pour fêter la sortie de l'ouvrage, une petite séance de signature a été organisée au musée des Beaux-Arts de Moutier. Par la même occasion, le club jurassien des arts présentait à ses membres et amis, les nouvelles acquisitions du musée.



canton
de genève

En faveur des Indiens du Brésil

(A.T.S.) Auteur du livre « Fraternelle amazonie », le cinéaste Paul Lambert, qui s'est déjà rendu 5 fois au Brésil, vient de lancer un appel, à Genève, en faveur des Indiens de l'Amazonie pour leur permettre de conserver leur « équilibre démographique ». Cet équilibre est aujourd'hui menacé, a affirmé M. Lambert, et d'importants fonds sont nécessaires pour aider à le maintenir. De grandes organisations internationales, comme les Nations-Unies, ainsi que les gouvernements, devraient concourir à la constitution de fonds importants qui permettent aux Indiens de conserver leurs terres, et de leur rapporter une aide médicale et alimentaire. La fondation nationale brésilienne en faveur des indiens, qui dépend du ministère de l'Intérieur, devrait être associée à cet effort. Pour M. P. Lambert, l'un des grands dangers qui menace les Indiens est l'application « paradoxale » d'une loi en leur faveur, baptisée du nom du grand défenseur des indiens, le maréchal Rondon. Cette loi prévoit de donner aux Indiens les terres où ils habitent. Or, cette disposition s'est retournée contre eux. Certains grands propriétaires terriens exercent des violences sur les Indiens. Les terres qu'ils occupaient se dépeuplent alors, et la loi Rondon ne peut plus être appliquée en faveur des Indiens.

canton de neuchâtel

La Chaux-de-Fonds réserve un accueil bon enfant à « son » Conseiller fédéral

(A.T.S.) Le « houhou grand-papa » lancé par un gosse de 7 ou 8 ans à l'endroit d'un grave officiel du cortège, lequel répond en s'illuminant soudainement d'un large sourire et en agitant les bras, suffit à montrer l'accueil réservé par les Chaux-de-Fonniers à M. Pierre Graber, nouveau conseiller fédéral et à son épouse. L'atmosphère est détendue, bon enfant, on est en famille.

C'est de cette même atmosphère que sera empreinte la partie officielle ouverte par M. André Sandoz, président de la ville de La Chaux-de-Fonds, conseiller national, en présence d'une nombreuse assemblée au sein de laquelle on comptait notamment M. Petitpierre, ancien président de la Confédération, M. A. Raif, ancien juge fédéral, M. Pierre Aubert, président du Grand Conseil neuchâtelois, M. Rémi Schlaeppy, président du conseil d'Etat, M. Porchat, chancelier, M. P. Clerc, conseiller aux Etats et MM. R. Felber, A. Favre-Bulle, J.-P. Dubois et R. Riesen, tous conseillers nationaux.

Après avoir rendu un bref hommage au père du nouveau conseiller fédéral, M. Paul Graber, le président de la ville de La Chaux-de-Fonds a rappelé brièvement les pérégrinations de M. Pierre Graber qui le conduisirent de La Chaux-de-Fonds à Zollikon, dans le canton de Berne, pour revenir quelques années plus tard à Neuchâtel, à nouveau à La Chaux-de-Fonds, avant qu'il ne s'établisse dans le canton de Vaud. Remettant sa carte civique au nouveau conseiller fédéral, M. Sandoz fit

rire son auditoire en précisant que son local de vote est celui dit « du centre », ce qui « n'implique pas une option politique ». C'est ensuite avec humour que M. Schlaeppy, président du gouvernement neuchâtelois, relève que M. Pierre Graber est le conseiller fédéral des romands et non d'un seul canton et que, tant par ses attaches que par ses connaissances de la Suisse alémanique, il constitue un lien avec nos autres confédérés.

Prenant la relève, M. Fernand Donzé, président du parti socialiste neuchâtelois souligne que s'il fut un temps où il était bon de descendre dans la rue, le devoir actuel d'un socialiste est d'agir par les voies constitutionnelles pour aider ceux qui en ont besoin.

Répondant aux précédents orateurs avec l'aisance teintée d'humour qu'on lui connaît, M. Pierre Graber dit sa reconnaissance à ses concitoyens de l'avoir invité. Il souligne ensuite le précieux appui que constitue le large soutien dont il jouit et aussi ce que cela comporte de devoirs et d'obligations. Il s'affirma fédéraliste convaincu et souligna combien il était précieux pour un magistrat, grâce aux institutions dont bénéficie la Suisse, de pouvoir ne pas être l'homme d'un parti et pas davantage celui d'un canton.

Un vin d'honneur et un repas animé suivirent cette partie officielle et aussi peu guindée que possible.

Déclaration exclusive de M. Pierre Graber à l'envoyé de l'A.T.S.

M. Graber a déclaré à l'envoyé de l'A.T.S. qu'il ressentait « le sentiment émouvant de se sentir parfaitement à l'unisson avec ses concitoyens dans sa ville natale ». Il a ajouté, confirmant en ceci les paroles de M. Schlaeppy, combien il se sentait « d'abord romand avant d'être l'homme de tel ou tel canton ». Il poursuivit en affirmant

vouloir un « pont » entre Suisses alémaniques et Suisses romands. Le nouveau conseiller fédéral a conclu sa déclaration en affirmant qu'il n'y avait pas de fosse entre les deux communautés mais bien des nuances dans la façon de voir les choses.

Les pêcheurs neuchâtelois n'auront droit qu'à prendre 8 poissons par jour

(A.T.S.) La société des pêcheurs en rivière du canton de Neuchâtel réunie aux Genevez-sur-Cofrane a décidé de limiter désormais à 150 jours par an la pêche en rivière. En outre, les pêcheurs ne pourront prendre que 8 poissons nobles par jour.

canton du valais

En Valais nouveau journal

(A.T.S.) Un nouveau journal est sorti de presse en Valais. Il porte le titre de : « Valais-demain ». Cette publication remplace la « Patrie valaisanne » disparue. Il s'agit d'un hebdomadaire qui servira de trait d'union entre les conservateurs et les chrétiens-socials du canton dont il est l'organe officiel.

La rédaction a été confiée notamment à Maître Roger Lovey, avocat à Sion.

LIBERTÉ ET PATRIE canton de vaud

Un prix littéraire féminin

(A.T.S.) A l'occasion de son assemblée générale à Lausanne, le lyceum-club (groupement de femmes intellectuelles) a annoncé la fondation d'un prix littéraire ouvert à toutes les suisses vivant tant en Suisse qu'à l'étranger et couronnant une nouvelle de cinquante pages ou plusieurs nouvelles plus courtes. Le montant du prix sera de 1 000 francs pour chacune des lagues nationales.

De la confusion des idées et des mots

(C.P.S.) Un grand quotidien lausannois publiait récemment sous le titre : « La Suisse centrale n'est plus "primitive" », un article d'un de ses correspondants dans lequel il est dit que les habitants de la Suisse centrale s'insurgent contre le terme « cantons primitifs » utilisé par de nombreux journaux romands quand ils parlent des « Waldstaetten ».

« Peut-on, déclare-t-il, traiter de primitifs des cantons qui ont accompli au cours des trente dernières années une véritable révolution industrielle ? »

Pris dans son sens étymologique, le terme « primitif » signifie « le premier état d'une chose », dans le cas particulier, le premier état de la Suisse d'aujourd'hui. Personne, à notre connaissance, n'a jamais prétendu que la Suisse primitive était peuplée de « primitifs », et ce n'était très certainement pas là l'intention de ceux qui ont adopté cette traduction du terme allemand « Urschweiz ». Tout au plus pourrait-on leur reprocher de n'avoir pas choisi un autre qualificatif, plus élégant. « Originelle », par exemple. Mais on peut être certain qu'il se serait alors trouvé des esprits satiriques pour relever que cet adjectif est étroitement lié au péché dont l'humanité souffrante est redevable de ses tribulations depuis la fameuse affaire de la pomme et du serpent... Rien de plus facile en effet, dans notre français chargé de subtilités, que de dégrader un terme en le prenant uniquement dans l'acception péjorative qu'il peut avoir. Le malheur, c'est que notre terminologie n'est pas riche, et qu'il n'est pas facile de trouver le remplaçant d'un mot qu'on a volontairement et imprudemment vidé de sa substance ou tourné en ridicule.

Les ennemis de « La Suisse primitive » nous proposent « La Suisse centrale ». Quel mérite y a-t-il à être « central » ? C'est

tout au plus une position géographique avantageuse. En revanche, parler de la Suisse primitive, c'est rendre aux Waldstaetten l'hommage qui leur est dû en rappelant qu'ils furent les « premiers » Suisses. Nous ne voyons vraiment pas ce qu'il y a là d'injurieux !

C.M.

Une encyclopédie illustrée du canton de Vaud

(A.T.S.) Un groupe d'étudiants de l'Université de Lausanne a entrepris une œuvre d'envergure : la publication d'une encyclopédie illustrée du canton de Vaud. C'est pour satisfaire le besoin d'être mieux informé sur le pays de Vaud que cette longue étude a été décidée. L'encyclopédie illustrée du pays de Vaud se composera de huit volumes : la Terre, la nature, l'histoire, l'artisan de la prospérité (paysans et vigneron, évolution des techniques, naissance du tourisme et de l'industrie, transports et grands travaux), la grande mutation (économie vaudoise dans la Suisse et l'Europe de demain), les institutions, les arts, l'ethnologie. Le comité d'édition s'est assuré la collaboration d'une centaine de spécialistes (professeurs, savants, personnalités diverses).

Mme Arthème Fayard a fêté ses 90 ans à Lausanne

(A.T.S.) Mme Louise Fayard, veuve du grand éditeur parisien Arthème Fayard, mort en 1936, a fêté son 90^e anniversaire à Lausanne, où elle est établie depuis 1946. En excellente santé, elle a reçu les félicitations de MM. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne et Roger Mugny, directeur des œuvres sociales.

Mme Fayard est née à Revigny et est originaire de la Meuse. En 1890, sa famille se fixa à Paris. C'est là qu'elle connut son futur mari, Arthème Fayard, propriétaire d'une des cinq principales maisons d'édition fran-

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

çaises. Elle a deux enfants, un fils qui est écrivain au « Figaro » et une fille qui vit aussi à Paris. Après avoir été administratrice des éditions Fayard, elle dirigea durant la dernière guerre un grand domaine agricole en France, puis vint se fixer à Lausanne.

Accord dans l'édition

(A.T.S.) La guilde du disque romande, qui compte 65 000 adhérents, a passé un accord avec les Editions ex-Libris, à Lausanne. Cette dernière maison d'édition, qui est déjà le principal fournisseur de la guilde, se chargera de la diffusion des disques et des livres. M. Bernard-Claude Gauthier, jusqu'ici rédacteur en chef de « L'Illustre », est nommé directeur pour la Suisse française des éditions ex-Libris et Guilde du disque S.A.

Les Vaudois de Berne sexagénaires

(C.P.S.) On ne l'aurait pas dit en voyant la foule très jeune qui se pressait dans la grande salle du Kursaal de Berne pour fêter l'anniversaire de l'Indépendance du pays de Vaud. Mais le fait est là : la Patrie vaudoise, qui réunit sous sa bannière la plupart des Vaudois établis dans la ville fédérale, célèbre à cette occasion son soixantième anniversaire. On dit toujours qu'on a l'âge de ses artères. Dans celles de la société sexagénaire coule un sang jeune et vivifiant : elle a su rire aux éclats des boutades du cabaret « Adieu Berthe », et danser jusqu'à 3 h du matin ! Ce qui ne veut pas dire que les Vaudois de Berne ne songent qu'à s'amuser. Ils savent se souvenir de la Patrie toute proche et sont très fiers de la tradition selon laquelle le Conseil d'Etat vaudois leur délègue chaque année son président pour fêter avec eux l'anniversaire du 24 janvier, cher au cœur de tous les Vaudois. C'est ainsi qu'en leur apportant samedi soir le salut des autorités cantonales, cou en Europe occidentale, qui

M. Jean-Pierre Pradervand invita les membres de la Patrie à aller visiter les chantiers du futur centre vaudois d'éducation sur le terrain de Dorigny : une entreprise destinée à réunir 10 000 étudiants de la nouvelle Ecole polytechnique fédérale et de l'Université de Lausanne dans des instituts d'enseignement intelligemment groupés. Il en coûtera 500 millions aux pouvoirs publics, mais telles sont les exigences des temps nouveaux.

Déjà les bâtiments sortent de terre : le collège propédeutique, réalisation unique en Suisse avec ses quatre grands auditoriums de 300 places chacun et ses 950 places de travail, sera prêt à la fin de l'année. L'attention avec laquelle l'assemblée a suivi l'exposé, — illustré de diapositives —, de M. Pradervand, témoigne de l'intérêt que les Vaudois de Berne vouent aux choses de leur canton.

Culte œcuménique à la cathédrale de Lausanne

(A.T.S.) Plus de 2 000 personnes se sont réunies récemment à la cathédrale protestante de Lausanne pour célébrer un culte œcuménique à l'occasion de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens.

C'est Mgr Antoine Bloom, évêque orthodoxe résidant à Londres et exarque du patriarcat de Moscou assuré la prédication sur le thème : « Priez aujourd'hui ».

Au cours de la prière commune, des représentants des communautés italienne, espagnole, anglaise et écossaise ont présenté leur intercession dans leur propre langue. Après la bénédiction finale, plus de 500 participants, dont beaucoup de jeunes, se sont entretenus dans la cathédrale avec Mgr Antoine.



Un déjeuner d'affaires
"pas comme les autres!"
Une idée "neuve"
pour un dîner d'amis...

Une adresse à noter:

LA MAISON DU VALAIS

20, rue Royale, Paris 8^e - Tél. 742.98.15

ISTRACCO